



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 28 juin 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
Présidente de l'UNSS
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Nréf. SGénéral/CH

Objet : partenariat signé entre l'UNSS et l'entreprise e-cotiz

Madame la Ministre, Présidente de l'UNSS,

Le 23 mars 2016, l'UNSS a signé un partenariat avec l'entreprise e-cotiz. En proposant aux AS d'utiliser les services proposés par e-cotiz, l'UNSS déclare sur son site répondre à l'un de ses objectifs de proposer aux AS des outils innovants pour leurs « licenciés, premiers utilisateurs des nouveaux modes de communication et tournés vers le numérique ».

L'UNSS affirme ainsi vouloir faciliter la vie des enseignants d'EPS et celle des parents en proposant une inscription et un paiement en ligne à l'AS.

S'il paraît « plus simple » de prime abord de procéder aux formalités d'inscription à l'AS via e-cotiz (service payant en ligne 24h/24h), encore faut-il que les familles de nos adhérents soient toutes connectées, disposent des outils numériques nécessaires et d'une carte de paiement.

Outre ces « détails », non pris en compte et qui pourraient exclure de ce dispositif les familles les plus défavorisées, nous nous interrogeons sur la contradiction entre le recours à ce service (et ses modalités) avec l'objectif d'impliquer davantage les élèves et leurs parents dans la vie des AS.

L'UNSS précise, pour les parents, que e-cotiz permet l'inscription à l'AS « sans contraintes et sans avoir besoin de passer par l'enfant ». Si les contraintes annoncées sont celles d'éviter d'avoir un contact direct avec les enseignants d'EPS qui auront en charge leur enfant toute l'année, et de priver les élèves d'agir concrètement dans le 1^{er} acte d'adhésion : prendre connaissance et être responsable d'apporter les documents nécessaires à son inscription, alors nous nous écartons considérablement des premières conditions pour se sentir « impliqué directement » dans l'AS et établir des relations de proximité et de confiance partagée.

Pour les enseignants d'EPS, les services d'e-cotiz permettraient de s'adapter à tous les besoins de l'AS, et par exemple « organiser un évènement ». L'UNSS considérerait-elle que les outils existants (sites des AS créés par les enseignants d'EPS sous l'impulsion de l'UNSS, les informations inscrites sur les sites d'établissement, les ENT (espaces numériques de travail) mis en place par les académies, le site Opus de l'UNSS) ne suffiraient pas ou ne conviendraient pas aux AS ?

De plus, les services d'e-cotiz ont un coût pour les AS. A chaque cotisation enregistrée, a minima 1€ (ou 2.5% du cout HT de l'adhésion) est prélevé. Est-il raisonnable d'avoir recours à un service payant quand de nombreuses AS sont exsangues ? D'autre part, est-il éthiquement correct de contribuer financièrement (via le prélèvement pour chaque cotisation) au développement d'une entreprise privée quand le sport scolaire fait partie du service public d'éducation ?

L'engouement pour la communication et les démarches digitales chez les élèves et leurs parents doit être mesuré et réfléchi quant aux effets qu'il pourrait engendrer au plan de l'implication, de l'adhésion et de l'investissement de ces derniers dans la vie associative.

Loin de nous l'idée de porter un quelconque jugement sur l'entreprise e-cotiz, mais nous considérons qu'elle ne représente pas un outil opportun et adapté à la spécificité des AS scolaires qui sont parties intégrantes du service public du sport scolaire ; notamment parce que ce dispositif pourrait contribuer à distendre les relations entre élèves-parents-enseignants d'EPS et la communauté éducative de l'EPLÉ quand l'UNSS promeut l'engagement associatif de tous.

C'est pourquoi nous vous demandons de vous exprimer sur ce partenariat ouvert aux AS afin que les AS qui s'y sont déjà engagées ou qui s'y engageraient à la prochaine rentrée, le fassent en connaissance de votre avis.

Nous vous prions de croire, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général

Copie à MM. Grosse et Audeguy (DGESCO) et M. Petrynka (UNSS)